

CMP01 : LÉGISLATION DES MARCHÉS PUBLICS : RÈGLES DE BASE

OBJECTIFS :

- Intégrer l'évolution de la commande publique de 2018 à 2021
- Inventorier les modes de passation des marchés
- Maîtriser le contenu des cahiers des charges
- Prendre en compte l'évolution des pratiques de l'analyse des offres et des candidatures
- Identifier les spécificités du concours

PUBLIC :

- Assistantes débutant dans la préparation, la passation des marchés publics de travaux.
- La formation peut s'adapter aux entreprises souhaitant répondre à des marchés publics comme aux organismes soumis au code de la commande publique devant sélectionner des entreprises pour des chantiers de construction ou de réhabilitation de bâtiments ou d'infrastructures.
- Toutes nos formations peuvent être proposées en intra-entreprise, dans vos locaux, avec des cas pratiques et un contenu de programme personnalisés.

PREREQUIS APPRENANTS :

- Avoir des connaissances de base sur les marchés publics

FORMATEUR :

- Expert en marchés publics et privés et dans le domaine des responsabilités, des litiges et du précontentieux.

Réfèrent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires.
- Le formateur illustre les notions abordées avec des exemples qui peuvent être issus de son expérience et choisis pour correspondre au profil des stagiaires présents, ou issus de leurs témoignages. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- La progression pédagogique est rythmée par l'utilisation d'un diaporama animé et commenté par le formateur, repris en pages-commentaires dans le support remis aux participants.

MODALITES D'EVALUATION :

- Exercices d'application
- QCM de fin de session : les acquis seront validés à partir de 12/20

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

DEROULE PEDAGOGIQUE :

Comprendre les conséquences sur les contrats des entrées et sorties réglementaires

- De la notion de maître d'ouvrage à acheteur
- Les évolutions des procédures
- Le sourçage
- Les modifications en cours d'exécution
- Publication d'avis de modification

Connaître les dispositions générales encadrant la passation des marchés publics

- Régime générique de l'allotissement, motivation
- Marchés publics globaux (conception-réalisation, performances, innovation)
- Contenu des marchés publics, clauses obligatoires

Contact :

Réfèrent formation : Emmanuelle ESCOFFIER :

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

Administratif :

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

DEROULE PEDAGOGIQUE (suite) :**Maîtriser les différentes procédures de passation et leur champ d'application**

- Règles de publicité nouvelles
- Acte de candidatures, DUME (Document unique de marché européen)
- Procédures adaptées
- Procédures d'appel d'offres ouvert ou restreint
- Procédures avec négociation
- Dialogue compétitif

Préparer le cahier des charges : principales étapes

- Objectifs, contexte, description
- Spécifications techniques
- Options, variantes

Préciser le contenu du marché public

- Caractère écrit
- Durée : délais de réalisation ou date d'achèvement
- Prix : définitif ou provisoire, ferme ou variable, unitaire ou forfaitaire

Identifier les documents du marché

- Le Cahier des charges : documents généraux et documents particuliers
- Ordre de préséance, conditions générales, dérogations
- Les documents de l'offres : acte d'engagement, mémoire technique, engagements particuliers (insertion, environnement ...)
- Formulaire des marchés publics

Maîtriser les innovations apportées par le code de la commande publique et connaître le cadre protecteur pour les acteurs économiques

- Problématiques des offres anormalement basses à intégrer dans la pratique du maître d'œuvre
- Régime de la sous-traitance, mesures de vigilance
- Interdiction de soumissionner pour certains candidats
- Dimension économique, sociale et sociétale
- Marchés réservés aux PME

PROGRAMMATION :

- Durée : 1 jour (7 heures)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous. Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines

TARIF :

- 590 € HT

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Reçevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap. Courriel : formation@credef.fr.

Tél : 04.78.30.87.87